

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM

dans le cadre de la candidature du réseau de la formation professionnelle de l'académie de Nancy-Metz
sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 04/12/2020 et du 07/12/2021

AU GRETA Lorraine Est

Sis : 11 rue Jean Baptiste DUMAIRE
57200 SARREGUEMINES

n° Siret : 19570099200041

n° de Déclaration d'activité : 4157P001857

n° d'enregistrement : 04-12-20QA16

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur (1).
Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur (2) et de la conformité du GRETA Lorraine Est avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 15/12/2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24/12/2020.
En complément, la décision arrêtée le 08/12/2021 et publiée au bulletin officiel n°48 du 23/12/2021, étend le champ de labellisation du GRETA Lorraine Est à la typologie d'actions d'Apprentissage.

Sites du périmètre de labellisation :

- Collège de 'Albe - ALBERSTROFF
- Collège Robert Schuman - BEHREN LÈS FORBACH
- Collège Kieffer - BITCHE
- Collège Victor Demange - BOULAY
- Collège Adalbert - BOUZONVILLE
- Collège La Passepierre - CHÂTEAU SALIN
- Collège Le Herapel - COCHEREN
- Collège Jacques-Yves Cousteau - CREUTZWALD
- Collège Charles Hermite - DIEUZE
- Collège La Grande Saule - FALK
- Collège Georges Holderrith - FAREBERSVILLER
- Collège Louis Pasteur - FAULQUEMONT
- Collège Paul Verlaire - FAULQUEMONT
- Collège Alexandre Dreu - FOLSCHVILLER
- Collège Jean Moulin - FORBACH
- Collège Pierre Adt - FORBACH
- Collège Albert Camus - FREYMING-MERLEBACH
- Collège Val de Sarre - GROSBUELDERSTROFF
- Collège Bergrfad - HAM SOUS VARSBERG
- Collège de Hartzviller - HARTZVILLER
- Collège Robert Schuman - HOMBOURG-HAUT
- Collège François Rabelais - L'HÔPITAL
- Collège La Paraison - LEMBERG
- Collège Le Castel - LONGEVILLE LÈS ST AVOLD
- Collège Des Deux Sarres - LORQUIN
- Collège L'Arboretum - MORHANGE
- Collège Les Étang - MOUSSEY
- Collège Louis Armand - PETITE ROSELLE
- Collège Chatrian Erckmann - PHALSBOURG
- Collège Jean Baptiste Eble - PUTTELANGE AUX LACS

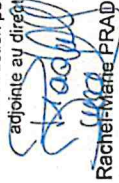
- Collège de Rohrbach - ROHRBACH LÈS BITCHE
- Collège La Carrière - SAINT AVOLD
- Collège La Fontaine - SAINT AVOLD
- Collège Mangin - SARREBOURG
- Collège Pierre Mesmer - SARREBOURG
- Collège Fulrad - SARREGUEMINES
- Collège Himmelsberg - SARREGUEMINES
- Collège Jean Jaurès - SARREGUEMINES
- Collège Nicolas Untersteller - STRIRING WENDEL
- GRETA Lorraine Est - SAINT-AVOLD
- GRETA Lorraine Est - SARREBOURG
- GRETA Lorraine Est - SARREGUEMINES
- Lycée Hurlevent - BEHREN LÈS FORBACH
- Lycée Teysier - BITCHE
- Lycée Félix Meyer - CREUTZWALD

- Lycée Charles Hermite - DIEUZE
- Lycée Pascal Blaise - FORBACH
- Lycée Jean Moulin - FORBACH
- Lycée Pierre & Marie Curie - FREYMING-MERLEBACH
- Lycée Ernest Cuvellette - FREYMING-MERLEBACH
- Lycée Chatrian Erckmann - PHALSBOURG
- Lycée Charles July - SAINT AVOLD
- Lycée Jean Victor Poncelet - SAINT AVOLD
- Lycée Labroise - SARREBOURG
- Lycée Mangin - SARREBOURG
- Lycée Jean de Pange - SARREGUEMINES
- Lycée Simon Lazard - SARREGUEMINES
- Lycée Normine - SARREGUEMINES
- Lycée Condorcet - SCHOENECK

Les validités du label et de la certification expireront le 14/12/2024.

Fait à Paris, le 18/10/2023
Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation

La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjoindé au directeur général



Rachef Marie PRADELLES-DUVAL

1 Réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :

Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » ainsi que les D. 122-91 et D. 122-92 du code de l'éducation. Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM ». Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1931728A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance, de renouvellement et de durée du label « EDUFORM », en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant adaptation de la déclaration, temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM ».

2 Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'instruction :
Décret n° 2019-1566 du 6 juin 2019 relatif à l'efficacité des actions de développement des compétences - Décret n° 2020-8984 du 29 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national interbranché L'arrêté D. 6316-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national interbranché L'arrêté D. 6316-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national interbranché et aux modalités pour l'accréditation des organismes certificateurs.

